



## CONSEIL MUNICIPAL du 8 SEPTEMBRE 2020

### Procès-verbal de séance valant compte rendu de séance

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient présents : Françoise RAVEY, Régis OSTERTAG, Joëlle ZUMBIHL, Christian BIRRER, Michèle CLAISSE, Quentin DIETSCH, Michel GRAEHLING, Anaïs MORET, Jean-Christophe POINAS, Virginie REGNAULT, Eric RUCHTI, Maria-Manuella SALGADO, Jean-Daniel TREIBER, Jean-François ZUMBIHL

Etaient absents : Chantal MARIE

Secrétaire administratif : Davy PHILIPPE

Date de convocation : 04/09/2020

La séance débute à 18h30.

Madame Françoise RAVEY, Maire, ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Régis OSTERTAG est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- 01** Rénovation extérieure de la mairie : demande de subvention,
- 02** Désignation de deux membres à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges à Grand Belfort,  
Questions et informations diverses.

Compte rendu de la séance précédente

---

Le compte rendu de la séance du 21 juillet est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

## 1 - Rénovation extérieure de la mairie : demande de subvention :

**Délibération n° 2020-07/43**

Rapporteur : Françoise RAVEY

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection extérieure du bâtiment mairie.

Après la mise en accessibilité et la réhabilitation des locaux courant 2018, il apparaît pertinent d'étudier la réfection de la mairie comprenant notamment une part importante de travaux liés à la rénovation thermique.

Madame le Maire précise qu'un appel à projet des services de l'Etat vient d'être lancé dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local avec une priorité donnée aux travaux de rénovation des bâtiments publics.

Le descriptif estimatif en phase de faisabilité détaille comme suit les principaux postes de travaux :

Lot n° 1 Isolation thermique extérieure (façades) .....	77 386 €
Lot n° 2 Couverture zinguerie (dont isolation en toiture).....	93 766 €
Lot n° 3 Menuiserie PVC.....	3 120 €
Lot n° 4 VMC (appartements) .....	7 963 €
Lot n° 5 Electricité .....	5 150 €
Lot n° 6 Gros-œuvre VRD (dont escalier) .....	17 870 €
Lot n° 7 Revêtement de sol extérieur (escalier).....	19 471 €
Lot n° 8 Serrurerie (dont auvent entrée) .....	18 600 €
Lot n° 9 Signalétique.....	6 950 €
<b>TOTAL HT.....</b>	<b>250 276 €</b>

A ce montant estimatif de travaux est ajouté 10 % d'aléas techniques. L'aménagement qui vous est présenté aujourd'hui, dans sa phase de faisabilité, est estimé à 275 303 € HT.

Jean-Christophe POINAS propose de profiter de ces travaux pour étudier la mise en place d'un arrosage automatique et d'alimentations électriques en façades.

Joëlle ZUMBIHL demande à ce qu'une attention soit apportée sur l'auvent en verre, notamment au niveau du bruit lors de fortes intempéries.

Jean-Daniel TREIBER fait remarquer que les caissons sous-toitures sont en bois comme à l'identique. Peut-être faudrait-il envisager la fourniture de caissons PVC ?

Avec ces travaux de rénovation du bâtiment, plusieurs élus pensent qu'il peut être judicieux de réaliser l'enfouissement d'une cuve à eau pour l'arrosage des massifs floraux.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant	Taux en %
<i>Coût de l'opération HT :</i>		<i>Subvention sollicitée :</i>		
- Travaux	275 303 €	- DSIL 2020 (plan de relance)	251 812 €	80.00
- Honoraires M.O.	34 412 €			
- Etude thermique	1 800 €			
- Mission CSPA	1 000 €			
- Mission Contrôle technique	1 500 €			
- Diagnostic amiante	750 €	- Fonds propres	62 953 €	20.00
<b>TOTAL</b>	<b>314 765 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>314 765 €</b>	<b>100</b>

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour un montant de 251 812 € ;

ADOpte ledit programme à hauteur de 314 765 € HT (dont 275 303 € HT de travaux) suivant estimation de l'architecte ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

2 – Désignation de deux membres à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges à Grand Belfort :

**Délibération n° 2020-07/44**

Rapporteur : Françoise RAVEY

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération et ses communes membres et créée par l'organe délibérant de l'établissement public.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune devant désigner au sein du conseil municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE pour représenter la commune :

⇒ Madame Françoise RAVEY, Maire, représentante titulaire ;

⇒ Monsieur Régis OSTERTAG, 1<sup>er</sup> adjoint, représentant suppléant.

**- Réfection du mur du cimetière intercommunal :**

Le mur d'enceinte du cimetière nécessite à l'avenir une réfection complète. Plusieurs devis ont été sollicités afin de connaître son coût de restauration.

Ce dossier nécessite une collaboration avec Méziré puisque cet équipement public est en indivision.

Son financement supporté par nos deux communes pourrait se voir subventionner par le Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance.

**- Aménagement de sécurité RD 23 au droit du cimetière :**

Les travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération débutent le mardi 15 septembre pour une durée de 4 mois.

Une circulation alternée sera mise en place par feux tricolores régulés.

**- Formations à destination des élus dispensées par l'Association des Maires du Territoire de Belfort :**

L'AMF90 vous propose une réunion d'information sur « **la responsabilité pénale et civile des élus** » qui se déroulera à la maison des communes, jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 18h à 20h30

**La séance est levée à 20 h 50**

Vu par Nous, Françoise RAVEY, Maire de la Commune de Morvillars, pour être affiché le 10 septembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le secrétaire de séance,  
Régis OSTERTAG**

**Le Maire,  
Françoise RAVEY**